

**SÉANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2020
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue par visioconférence, ce 24^e jour de novembre 2020, à 18 h 30, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M. Marc Tremblay, président;
M. Jimmy Meunier, vice-président;
M^{me} Janot Pagé Kroft;
M^{me} Chantale Nadeau;
M^{me} Mireille Tremblay;

MEMBRES DU PERSONNEL

M. Jean-Michel Cossette;
M^{me} Flavie Tremblay;
M^{me} Mélanie Jobin;
M. Carl Bouchard;
M^{me} Audrey Piquette;
M^{me} Chantale Simard;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Guy Larouche;
M. André Desmarquis;
M^{me} Manon Gobeil;
M^{me} Maryse Perron Chartier;
M^{me} Zoé Paradis;

assistés de M. Sylvain Ouellet, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

INVITÉS :

M. Carl Gauthier, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire;
M^{me} Chantale Rivard, directrice du Service des ressources financières;
M^{me} Nadia Tremblay, directrice du Service des ressources humaines.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 13 novembre 2020, et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte sous la présidence de M. Marc Tremblay, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

2. Mot de bienvenue

M. Marc Tremblay, président, souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de faire la lecture de l'ordre du jour.

CA-0036-11-20

Il est PROPOSÉ par M^{me} Janot Pagé Kroft et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert :

- Ventilation dans les écoles et centres;
- Critères de sélection en vue de l'embauche d'une nouvelle direction générale.

A D O P T É

4. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

5. Rapports des comités du conseil d'administration**5.1 Comité de vérification**

Le procès-verbal de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenue le 17 novembre 2020 est déposé à titre informatif. M. André Desmarquis présente les points discutés.

5.2 Comité des ressources humaines

Le procès-verbal de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue le 10 novembre 2020 est déposé à titre informatif. M. Jimmy Meunier présente les points discutés.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Le procès-verbal de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique qui s'est tenue le 16 novembre 2020 est déposé à titre informatif. M^{me} Janot Pagé Kroft présente les points discutés.

5.4 Comité de révision

Il n'y a rien à signaler.

6. Présentation ou information au conseil d'administration

6.1 Affaires découlant du procès-verbal du 20 octobre 2020

Les affaires découlant du procès-verbal du 20 octobre 2020 sont déposées à titre informatif.

6.2 Affaires découlant du procès-verbal du 16 novembre 2020

Les affaires découlant du procès-verbal du 16 novembre 2020 sont déposées à titre informatif.

6.3 Correspondance

La liste de correspondance pour la période du 20 octobre 2020 au 19 novembre 2020 est présentée à titre informatif.

6.4 Attestation de la direction générale – Conformité financière et légale

L'attestation de la direction générale concernant la conformité financière et légale est déposée à titre informatif.

6.5 Rapport de la présidence

Le rapport de la présidence pour la période du 20 octobre 2020 au 23 novembre 2020 est présenté à titre informatif.

6.6 Rapport de la direction générale

Le rapport de la direction générale pour la période du 20 octobre 2020 au 19 novembre 2020 est présenté à titre informatif.

6.7 Reddition de comptes

Il n'y a rien à signaler.

6.8 Plan d'engagement vers la réussite

Il n'y a rien à signaler.

6.9 Présentation et dépôt du rapport financier au 30 juin 2020

M^{me} Chantale Rivard, directrice du Service des ressources financières, fait la présentation du rapport financier.

Elle mentionne que la présentation et le dépôt des états financiers 2019-2020 ont été effectués par M. Vincent Duguay de la firme comptable Mallette, auditeur indépendant, au comité de vérification du 17 novembre 2020.

Elle précise que le rapport financier 2019-2020 officiel, portant la signature électronique 2144819856, a été expédié au ministère de l'Éducation du Québec le 16 octobre 2020.

Les résultats aux états financiers sont de -588 036,48 \$ (déficit) et le surplus accumulé de 4 214 516,61 \$ se détaille comme suit :

Subvention à recevoir – Financement (avantages sociaux) :	3 063 562,14 \$
Valeur comptable nette des terrains :	994 721,15 \$
Surplus accumulé pour fins d'appropriation :	156 233,32 \$
TOTAL	4 214 516,61 \$

6.10 Ventilation dans les écoles et centres

Une question est posée en lien avec la ventilation dans les écoles et les centres. Le document « Ventilation des bâtiments – Plan d'action qualité de l'air intérieur 2020-2021 » réalisé par le Service des ressources matérielles est déposé à titre informatif. M. Sylvain Ouellet, directeur général, explique l'état de situation actuel et le plan d'action pour chaque bâtiment.

6.11 Critères de sélection en vue de l'embauche d'une nouvelle direction générale

ATTENDU la résolution n° CA-0028-10-20 qui édicte que le comité des ressources humaines a le mandat du processus de recrutement et de sélection de la nouvelle direction générale;

ATTENDU que le mandat du comité des ressources humaines consiste, entre autres, à former le comité de sélection et à déterminer le profil de compétences recherché;

ATTENDU la rencontre du comité des ressources humaines tenue le 10 novembre 2020;

ATTENDU la confidentialité des informations concernant le processus de recrutement et de sélection de la nouvelle direction générale;

Le comité des ressources humaines informe le conseil d'administration que :

1. Le comité de sélection est formé de cinq (5) membres dont l'identité demeurera confidentielle pendant tout le processus;
2. Le profil de compétences a été élaboré par le comité des ressources humaines et il a été remis à la consultante de la Fédération des centres de services scolaires du Québec pour lui permettre d'élaborer le questionnaire d'entrevue et de fournir les éléments nécessaires à la firme retenue pour les tests psychométriques.

7. Agenda de consentement

Sur motion dûment proposée par M^{me} Mireille Tremblay, tous les dossiers inscrits dans la présente section intitulée « Agenda de consentement » sont adoptés en bloc, sans aucune présentation, discussion ou délibération. Toutefois, aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers est consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution.

7.1 Adoption du procès-verbal du 20 octobre 2020

CA-0037-11-20

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 20 octobre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

7.2 Adoption du procès-verbal du 16 novembre 2020

CA-0038-11-20

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 16 novembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

7.3 Transfert d'un contrat de berline

ATTENDU la demande de M. Serge Naud, propriétaire de la berline # 215, de transférer son contrat C-2033 à sa conjointe, M^{me} Denise Simard;

ATTENDU que la clause 18 du contrat de transport par berline permet de céder ou de transférer en tout ou en partie un contrat de transport avec l'accord écrit du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

En conséquence,

CA-0039-11-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets autorise le transfert du contrat C-2033 (circuit # 215) de M. Serge Naud à M^{me} Denise Simard, et ce, en date du 25 novembre 2020.

ADOPTÉ

7.4 Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances de dommages du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

ATTENDU l'expérience financièrement avantageuse vécue les années passées par le regroupement de certains centres de services scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

ATTENDU qu'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2021 2022, selon les avis reçus;

ATTENDU que le Centre de services scolaire de l'Estuaire a accepté de représenter les centres de services scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de *GT&A Inc.*;

ATTENDU qu'il serait dans l'intérêt du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

ATTENDU l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

ATTENDU la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de cinq ans, soit un an ferme et quatre années d'option;

ATTENDU que l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services;

ATTENDU que l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à trois ans;

En conséquence,

CA-0040-11-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

DE RENOUVELER l'adhésion du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets au regroupement d'achat des centres de services scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2021-2022;

DE MANDATER la firme *GT&A Inc.* pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme de courtage actuelle en application de la clause d'option de renouvellement, ou pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des centres de services scolaires du regroupement concerné;

DE MANDATER le Centre de services scolaire de l'Estuaire pour réaliser, le cas échéant, l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à ce centre de service scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celui-ci pour le présent mandat;

DE S'ENGAGER, après présentation du rapport d'analyse de la firme *GT&A Inc.*, à renouveler avec la firme BFL ou la firme déterminée à la suite d'un appel d'offres pour l'ensemble des centres de services scolaires ayant participé au regroupement;

QUE le conseil d'administration, à titre de dirigeant de l'organisme public, AUTORISE l'octroi d'un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de cinq ans, soit un an ferme et quatre années d'option;

D'AUTORISER M^e Annie Tremblay, directrice du Service du secrétariat général et des communications, à signer tout document découlant de la présente résolution.

A D O P T É

7.5 Rapport de la protectrice de l'élève sans recommandations – Dossier 2020-21-15

ATTENDU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU une plainte formulée par un parent à la responsable du cheminement des plaintes le 6 octobre 2020;

ATTENDU que la responsable du cheminement des plaintes a référé le parent à la protectrice de l'élève;

ATTENDU le rapport acheminé par la protectrice de l'élève au parent dans lequel elle n'émet aucune recommandation;

En conséquence,

CA-0041-11-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets prenne acte du rapport de la protectrice de l'élève pour le dossier CSPB 2020-21-15.

A D O P T É

7.6 Rapport de la protectrice de l'élève avec recommandations – Dossier 2020-21-16

ATTENDU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU une plainte formulée par un parent à la responsable du cheminement des plaintes le 13 octobre 2020 concernant une situation d'intimidation;

ATTENDU que la responsable du cheminement des plaintes a référé le parent à la protectrice de l'élève;

ATTENDU le rapport acheminé par la protectrice de l'élève au parent dans lequel elle n'émet pas de recommandations;

ATTENDU que la protectrice propose des recommandations d'ordre général pour cette école quant à l'utilisation des réseaux sociaux par les élèves, soit de :

- Demander une nouvelle visite d'un agent de la Sûreté du Québec pour sensibiliser à nouveau les jeunes à ce sujet;
- Faire parvenir à tous les parents de l'école, avec l'aide de la Sûreté du Québec, une lettre pour les sensibiliser à la situation de la cyberintimidation et pour leur demander d'en discuter avec leurs jeunes et de demeurer vigilants.

ATTENDU les démarches faites par la direction de l'école pour répondre aux recommandations de la protectrice;

En conséquence,

CA-0042-11-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets prenne acte que la direction d'école a donné suite aux recommandations de la protectrice de l'élève de la façon suivante :

1. Une visite d'un agent de la Sûreté du Québec a eu lieu le 23 novembre 2020;
2. Une lettre a été transmise à tous les parents, en collaboration avec la Sûreté du Québec, à cette même date.

ADOPTÉ

7.7 Rapport de la protectrice de l'élève sans recommandations – Dossier 2020-21-17

ATTENDU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU une plainte formulée par un parent à la responsable du cheminement des plaintes le 29 octobre 2020;

ATTENDU que la responsable du cheminement des plaintes a référé le parent à la protectrice de l'élève;

ATTENDU le rapport acheminé par la protectrice de l'élève au parent dans lequel elle n'émet aucune recommandation;

En conséquence,

CA-0043-11-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets prenne acte du rapport de la protectrice de l'élève pour le dossier CSPB 2020-21-17.

ADOPTÉ

7.8 Abrogation de la Procédure relative aux assemblées délibérantes du conseil des commissaires et du comité exécutif

ATTENDU la Procédure relative aux assemblées délibérantes du conseil des commissaires et du comité exécutif actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU l'adoption du projet de loi n° 40 : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

ATTENDU qu'il est pertinent d'abroger ladite procédure étant donné que le conseil des commissaires et le comité exécutif n'existent plus;

ATTENDU que la procédure doit maintenant être sous forme de règlement;

En conséquence,

CA-0044-11-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets abroge la Procédure relative aux assemblées délibérantes du conseil des commissaires et du comité exécutif.

ADOPTÉ

7.9 Abrogation de la Procédure relative à la révision d'une décision concernant un élève

ATTENDU la Procédure relative à la révision d'une décision concernant un élève actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU l'adoption du projet de loi n° 40 : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

ATTENDU que cette procédure doit être sous forme d'une politique;

En conséquence,

CA-0045-11-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets abroge la Procédure relative à la révision d'une décision concernant un élève.

ADOPTÉ

7.10 Abrogation de la directive « Contribution financière pour les élèves »

ATTENDU la directive « Contribution financière pour les élèves » actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU l'adoption du projet de loi n° 40 : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

ATTENDU que cette procédure doit être sous forme d'une politique;

En conséquence,

CA-0046-11-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets abroge la directive « Contribution financière pour les élèves ».

ADOPTÉ

8. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

9. Dossiers nécessitant une décision

9.1 Adoption d'un nouveau projet de politique relative au télétravail

M^{me} Nadia Tremblay, directrice du Service des ressources humaines, donne des explications sur les modifications apportées à la politique.

ATTENDU l'adoption d'un projet de politique relative au télétravail le 6 octobre 2020;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des instances syndicales;

ATTENDU les commentaires reçus des diverses instances syndicales;

ATTENDU que le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets a modifié le projet de politique en conséquence de certains de ces commentaires;

ATTENDU que le Centre de services scolaire doit soumettre ce nouveau projet de politique aux instances syndicales pour consultation;

ATTENDU le calendrier de consultation suivant :

NOUVELLE POLITIQUE Politique relative au télétravail	
10 novembre 2020	Consultation auprès du comité consultatif de gestion.
24 novembre 2020	Adoption par le conseil d'administration du nouveau projet de politique relative au télétravail.
25 novembre 2020	Début de la consultation auprès des instances syndicales.
8 décembre 2020	Retour des commentaires suite à la consultation.
15 décembre 2020	Adoption par le conseil d'administration de la Politique relative au télétravail.

En conséquence,

CA-0047-11-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Maryse Perron Chartier et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le nouveau projet de politique relative au télétravail;

QUE le projet de politique soit transmis aux instances syndicales pour consultation.

ADOPTÉ

9.2 **PROJET – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024**

ATTENDU l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (1^{er}, 2^e et 3^e alinéa) qui stipule que chaque année, le centre de services scolaire, après consultation de toute municipalité, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU l'article 193, 2^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique, qui stipule que le comité de parents doit être consulté sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;

ATTENDU les modifications apportées au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU la consultation à faire auprès des membres du comité consultatif de gestion;

ATTENDU le calendrier de consultation suivant :

24 novembre 2020	Adoption par le conseil d'administration du projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024.
25 novembre 2020	Début de la consultation auprès des municipalités et du comité de parents.
8 décembre 2020	Retour des commentaires des municipalités à la suite des consultations.
8 décembre 2020	Consultation auprès du comité consultatif de gestion.
14 décembre 2020	Rencontre du comité de parents.
15 décembre 2020	Adoption par le conseil d'administration du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024.

En conséquence,

CA-0048-11-20

il est PROPOSÉ par M. André Desmarquis et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 tel que présenté;

QUE le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 soit transmis au comité de parents et aux municipalités pour consultation.

ADOPTÉ

9.3 Adoption du Plan triennal d'investissement en formation professionnelle 2020-2023

ATTENDU le budget d'investissement du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets pour l'année 2020-2021 et celui prévu pour les années 2021-2022 et 2022-2023;

ATTENDU les prévisions d'acquisition de machineries et d'équipements forestiers en formation professionnelle pour l'année 2020-2021 et les suivantes;

ATTENDU les prévisions d'acquisition de matériels, d'outillages et d'appareillages en formation professionnelle pour l'année scolaire 2020-2021 et les suivantes;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de vérification tenu le 17 novembre 2020;

En conséquence,

CA-0049-11-20

il est PROPOSÉ par M. Guy Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE le Plan triennal d'investissement en formation professionnelle 2020-2023 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉ

9.4 Adoption de la Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève

ATTENDU la résolution n° CA-0045-11-20 adoptant l'abrogation de la Procédure relative à la révision d'une décision concernant un élève;

ATTENDU que certaines modifications doivent être apportées à la politique pour la rendre conforme et à jour;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique en date du 16 novembre 2020 suite à la présentation de la politique : « *Le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration d'adopter la Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève telle que présentée.* »;

En conséquence,

CA-0050-11-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Jobin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève.

ADOPTÉ

9.5 Adoption du Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration

ATTENDU la résolution n° CA-0044-11-20 adoptant l'abrogation de la Procédure relative aux assemblées délibérantes du conseil des commissaires et du comité exécutif;

ATTENDU l'obligation d'adopter un règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration;

ATTENDU la présentation dudit règlement au conseil d'administration en comité plénier du 24 octobre 2020;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique en date du 16 novembre 2020 suite à une proposition de modification dudit règlement : « *Le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration de retenir les propositions de modifications indiquées au projet de règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration.* »;

En conséquence,

CA-0051-11-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Gobeil et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration tel que proposé.

ADOPTÉ

9.6 Adoption de la Politique relative aux demandes de contribution financière au bénéfice des élèves

ATTENDU la résolution n° CA-0046-11-20 adoptant l'abrogation de la directive « Contribution financière pour les élèves »;

ATTENDU l'augmentation des contributions versées pour tenir compte de l'augmentation des coûts des activités;

En conséquence,

CA-0052-11-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la Politique relative aux demandes de contribution financière au bénéfice des élèves.

ADOPTÉ

9.7 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant la composition du CRR

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 29 septembre 2020;

ATTENDU les discussions tenues et les recommandations émanant du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la résolution du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion du 6 octobre et du 10 novembre 2020 et les commentaires reçus;

ATTENDU l'acceptation de cette nouvelle composition par la direction générale;

En conséquence,

CA-0053-11-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la recommandation suivante du comité de répartition des ressources :

QUE la composition soit modifiée ainsi : sept directions (quatre au primaire, deux au secondaire et une direction en FP/FGA), un représentant du Service des ressources financières, un du Service des ressources humaines et un du Service de l'enseignement ainsi que la représentante du Service aux EHDA. La direction générale et la secrétaire générale sont exclues en raison de leur fonction.

ADOPTÉ

9.8 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant l'affectation des surplus des établissements

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 3 novembre 2020;

ATTENDU les discussions tenues et les recommandations émanant du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la résolution du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion du 10 novembre 2020 et les commentaires reçus

ATTENDU que le comité de vérification entérine les recommandations du CRR;

En conséquence,

CA-0054-11-20

il est PROPOSÉ par M. Guy Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la recommandation suivante du comité de répartition des ressources :

QUE les surplus des écoles aux résultats 2019-2020 deviennent ceux du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB).

ADOPTÉ

9.9 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant la répartition de la mesure 15023 – À l'école, on bouge!

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 3 novembre 2020;

ATTENDU les discussions tenues et les recommandations émanant du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la résolution du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion du 10 novembre 2020 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0055-11-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Nadeau et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la recommandation suivante du comité de répartition des ressources :

QUE la répartition soit effectuée de la façon suivante :

- *Montant de base : versé selon le montant fixé par le MEQ;*
- *Montant selon l'effectif : réparti entre chacune des écoles concernées selon leur clientèle respective 2019-2020.*

ADOPTÉ

9.10 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant la répartition de la mesure 30391 – Initiatives pour répondre aux mesures sanitaires et soutenir la réussite des jeunes en contexte de COVID-19

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 3 novembre 2020;

ATTENDU les discussions tenues et les recommandations émanant du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la résolution du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion du 10 novembre 2020 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0056-11-20

il est PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Jobin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la recommandation suivante du comité de répartition des ressources :

QUE l'allocation soit conservée par le Centre de services scolaire puisque les dépenses prévues sont déjà assumées dans le budget central – unité COVID.

A D O P T É

9.11 Nomination des administrateurs au comité de révision

ATTENDU les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la *Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève* qui indique que le comité de révision est formé d'un membre du conseil d'administration représentant les parents, d'un membre du conseil d'administration représentant la communauté, d'un membre du conseil d'administration représentant le personnel, du secrétaire général, de la direction du Service de l'enseignement et des services complémentaires ou de la direction des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, selon le cas à l'étude, et d'une direction d'école ou de centre, selon le cas, désignée par la direction générale;

Mise en candidature

M. Marc Tremblay, président, ouvre la période de mise en candidature pour l'élection des membres du comité de révision du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

Un membre du conseil d'administration représentant les parents :

M^{me} Janot Pagé Kroft propose M^{me} Chantale Nadeau.
M^{me} Mireille Tremblay se propose.

Un membre du conseil d'administration représentant la communauté :

M^{me} Zoé Paradis propose M^{me} Maryse Perron Chartier.
M. Guy Larouche se propose.

Un membre du conseil d'administration représentant le personnel :

M. Jean-Michel Cossette se propose.
M^{me} Audrey Piquette propose M^{me} Flavie Tremblay.

Clôture de la période de mise en candidature :

CA-0057-11-20

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE la période de mise en candidature soit close.

A D O P T É

M. Marc Tremblay, président, demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidate et candidat accepte ladite proposition faite à leur égard.

Un membre du conseil d'administration représentant les parents :

M^{me} Mireille Tremblay accepte;

M^{me} Chantale Nadeau refuse.

Un membre du conseil d'administration représentant la communauté :

M. Guy Larouche refuse;

M^{me} Maryse Perron Chartier accepte.

Un membre du conseil d'administration représentant le personnel :

M^{me} Flavie Tremblay refuse;

M. Jean-Michel Cossette accepte.

En conséquence,

CA-0058-11-20

il est PROPOSÉ par M. Guy Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE M^{me} Mireille Tremblay, représentante des parents, soit désignée membre du comité de révision;

QUE M^{me} Maryse Perron Chartier, représentante de la communauté, soit désignée membre du comité de révision;

QUE M. Jean-Michel Cossette, représentant du personnel, soit désigné membre du comité de révision;

QUE M^{me} Annie Tremblay, secrétaire générale, soit désignée membre du comité de révision;

QUE M^{me} Chantale Simard, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires, ou M. Nick St-Pierre, directeur des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, soit désigné(e), selon le cas à l'étude, membre du comité de révision;

QU'une direction d'école ou de centre soit désignée membre du comité de révision, par la direction générale, selon le cas à l'étude.

A D O P T É

10. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

11. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 15 décembre 2020, à 18 h 30, par visioconférence.

12. Huis clos – Évaluation de la rencontre

CA-0059-11-20

Il est PROPOSÉ par M. Marc Tremblay et RÉSOLU unanimement :
QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 20 h 25.

ADOPTÉ

CA-0060-11-20

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Gobeil et RÉSOLU unanimement :
QUE le huis clos soit levé à 20 h 41.

ADOPTÉ

13. Levée de la séance

CA-0061-11-20

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Michel Cossette et RÉSOLU unanimement :
QUE la séance soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉ

Le président,

La secrétaire générale,

Marc Tremblay

Annie Tremblay, avocate